

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION

13.1 Il a été noté que le mandat de la Russie à la vice-présidence de la Commission prenait fin à la clôture de la douzième réunion. Le Japon a été élu pour remplir ces fonctions à compter de la fin de la réunion de 1993 et jusqu'à la fin de la réunion de 1995.

PROCHAINE REUNION

14.1 Les prochaines réunions de la Commission et du Comité scientifique se tiendront à Hobart du 24 octobre au 4 novembre 1994.

AUTRES QUESTIONS

15.1 Les délégations de l'Argentine et du Chili sont intervenues plusieurs fois relativement à la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique dans la région de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud.

15.2 Elles ont souligné les facteurs ayant entraîné la suppression de la question 9 de l'ordre du jour provisoire (Gestion et conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique dans la région de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud), notamment que les points susceptibles d'être soulevés à cette question pourraient être examinés sous d'autres questions à l'ordre du jour, en particulier aux questions 6 (Observation et contrôle) et 8 (Mesures de conservation). L'attention a été attirée sur les termes de la déclaration conjointe de l'Argentine et du Royaume-Uni (COMM CIRC 93/25) invitant à "poursuivre les efforts dans le contexte de la CCAMLR pour garantir la conservation des ressources marines vivantes dans l'océan Austral". La discussion partielle de cette question a été reflétée, entre autres, dans certains aspects spécifiques des questions 6 et 8 de l'ordre du jour. Il en ressortait que, selon une opinion assez généralisée, seule l'application de tous les instruments de la CCAMLR permettrait de résoudre effectivement les problèmes pertinents aux sous-zones statistiques 48.3 et 48.4.

15.3 Elles ont par ailleurs estimé que la suggestion de désigner de telles sous-zones comme une zone spécialement destinée à la protection et à l'étude scientifique est un exemple de cette approche intégrée; cette décision fait suite à la décision prise précédemment par la Commission (Mesure de conservation 7/V) stipulant le contrôle direct de toutes les pêcheries autorisées autour de la Géorgie du Sud. L'unité écologique de cette région, la plus proche du continent Sud-américain, a été soulignée.

15.4 Elles ont conclu que, à la lumière de ces commentaires, les questions susceptibles de survenir pendant la période d'intersession, notamment en ce qui concerne l'application correcte de la Convention, de ses règles et mesures, devraient être examinées à la prochaine réunion de la CCAMLR.

15.5 Le président a pris note de cette requête et s'est déclaré prêt à examiner toutes les suggestions pertinentes que pourrait susciter cette question.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA DOUZIEME REUNION DE LA COMMISSION

16.1 Le rapport de la douzième réunion de la Commission a été adopté.

CLOTURE DE LA REUNION

17.1 En clôturant la réunion, le président a remercié le secrétariat de son soutien et de son aide, les observateurs de leur participation et les délégations de leur coopération et des efforts constructifs qu'elles ont fournis pour contribuer au succès de la réunion.